

confère le droit de réduire en pratique le système de gouvernement à qui il a donné l'existence,—de consolider ses institutions,—d'en harmonier les détails administratifs et d'adopter les dispositions législatives propres à assurer à une constitution, nouvelle à quelques égards, une épreuve entière, raisonnable et libre de tous préjugés.

Dans la vue d'atteindre ces objets, il vous sera soumis des mesures pour l'amendement et l'assimilation des lois maintenant existantes dans les diverses Provinces, se rapportant au cours Monétaire, aux Douanes, à l'Accise, et au revenu en général ; — pour l'établissement d'un système postal uniforme,—pour la régie et le maintien convenable des Travaux Publics et des Propriétés de la Puissance,—pour l'adoption d'un plan bien mûri d'organisation de la Milice et de Défense,—pour la bonne administration des Affaires des Sauvages,—pour l'introduction des lois uniformes touchant les Brevets d'invention et de découverte,—la Naturalisation des étrangers, et l'assimilation des Lois Criminelles, et des lois de Banqueroute et d'Insolvabilité.

Il vous sera aussi soumis une mesure pour l'accomplissement du devoir imposé au *Canada*, aux termes de l'Acte d'Union, de construire immédiatement le Chemin de Fer Intercolonial.

Ce grand ouvrage ajoutera une connexion pratique et physique au lien Législatif qui unit maintenant les Provinces comprises dans la Puissance, et la libéralité avec laquelle le Parlement Impérial a donné sa garantie pour le coût de sa construction, est une nouvelle preuve du vif intérêt que la Nation Britannique prend à votre prospérité.

On soumettra aussi à votre considération l'important sujet de l'extension de notre territoire vers l'Ouest, et on appellera votre attention sur les meilleurs moyens à prendre pour la protection et le développement de nos pêcheries et de nos intérêts maritimes.

On vous demandera aussi de considérer des mesures définissant les privilèges du Parlement, et établissant l'uniformité dans nos lois d'élection et le jugement des élections contestées.

*Messieurs de la Chambre des Communes :—*

Vu les circonstances dans lesquelles l'Acte d'Union est entré en opération, il a été impossible d'obtenir l'assentiment de la Législature aux dépenses nécessaires à l'expédition des affaires ordinaires du Gouvernement.

En conséquence, depuis le premier de Juillet, la dépense a été encourue sur la responsabilité des Ministres de la Couronne.

Les détails de cette dépense seront mis devant vous, et soumis à votre sanction.

J'ai donné ordre que le Budget de l'année financière courante et de la suivante soient mis devant vous.

Vous trouverez qu'ils ont été préparé avec toute l'économie que permettait le maintien de l'efficacité du service public, dans ses différentes branches.

*Honorables Messieurs et Messieurs :—*

L'organisation et l'efficacité générales des Volontaires et de la Milice ont fait beaucoup de progrès dans le cours de l'année dernière ; et toute la force Volontaire d'*Ontario* et de *Québec* est déjà, grâce à la libéralité du Gouvernement Impérial, pourvue de carabines se chargeant par la culasse.

Je suis heureux de pouvoir vous féliciter de l'abondante récolte dont il a plu à la Providence de favoriser le pays, et de la prospérité générale de la Puissance.

Votre nouvelle nationalité entre dans sa carrière soutenue de l'appui moral, de l'aide matériel et du plus ardent bon vouloir de la Mère-Patrie. Dans toute l'étendue de votre territoire règnent la paix, la sécurité et la prospérité, et je fais de ferventes prières pour que vos aspirations se dirigent vers de tels objets élevés et patriotiques, et que vous soyez doués d'un tel esprit de modération et de sagesse, qu'il vous fasse tourner la grande œuvre qui vient d'être accomplie, à votre bonheur et à celui de votre postérité, et la rende un nouveau point de départ dans l'avancement moral, politique et matériel du peuple du *Canada*.

Sur motion de l'Honorable Sir *John A. Macdonald*, secondé par l'Honorable *M. Cartier*, Ordonné, Que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres du Parlement de la Puissance du *Canada*, soit pris en considération demain.